

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 01-06 du 5 décembre 2019

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE À PIERREFITTE-SUR-SEINE – MARCHÉ DE TRAVAUX – MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT – LOT 5A FINITIONS ET 5B ÉQUIPEMENTS CASIERS ET VESTIAIRES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-XI-66 du 10 novembre 2016 approuvant le plan piscines départemental pour la période 2016-2021,

Vu la délibération n°01-02 en date du 2 février 2017 approuvant le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée à l'opération et l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°01-02 du 12 septembre 2019 approuvant l'avant-projet définitif, ainsi que le dossier de consultation des entreprises,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le nouvel allotissement du marché de travaux en 12 lots. Les lots 5A et 5B sont décomposés de la manière suivante :

- Lot 5A : Finitions comprenant les corps d'état menuiseries intérieures, plafonds suspendus, peinture et nettoyage
- Lot 5B : Équipements casiers et vestiaires

- APPROUVE la procédure de passation des lots 5A Finitions et 5B Équipements casiers et vestiaires, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles



L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique, avec dévolution à l'entreprise générale ou à un groupement d'entreprises, pour un coût global prévisionnel des travaux de 325 558,60 € HT (lot 5A) et 198 690 € HT (lot 5B) ;

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer les marchés de travaux selon le découpage proposé ci-dessus ;

- AUTORISE le pouvoir adjudicateur à poursuivre l'opération sans signature préalable d'avenants jusqu'à un montant cumulé inférieur ou égal à 15 % du montant initial du marché.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.